

Postulat pour la construction d'un réseau de passages piétonniers permettant d'améliorer l'accès et la sécurité de tous les usagers.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le Président du Conseil Général, chers collègues du Conseil général, Mesdames, Messieurs.

Nous habitons dans une commune qu'offre des infrastructures de très bonne qualité, dans presque tous les domaines. Sans crainte de se tromper, la Commune de St-Maurice paraît être la meilleure en comparaison avec les communes voisines du district.

Cependant, après quelques années d'observation, nous pouvons constater que certains groupes de la population, « ne sont pas gâtés » et nous pouvons dire qu'ils rencontrent des difficultés dans leurs déplacements pour se rendre à divers lieux tels que : l'école, la gare, le CMS, la Clinique Saint-Amé entre autres. Parmi les secteurs de la population, nous pouvons nommer :

- Les personnes handicapées
- Les personnes à mobilité réduite
- Les personnes âgées
- Les parents et grands-parents avec poussettes
- Les personnes qu'accompagnent plusieurs enfants à l'école en Pedibus, dont un bébé est en poussette.

Ce postulat, est une action pour donner une suite à la très noble démarche entreprise en 2017 par les élèves du 7H de l'école primaire dans la cadre des 20 ans de la signature par la Suisse de la **Convention des Droits de l'enfant**. On fait allusion à l'article 23 qui évoque : « tous les enfants ont le droit d'être traités de la même manière que les autres enfants et d'être le plus autonome possible ».



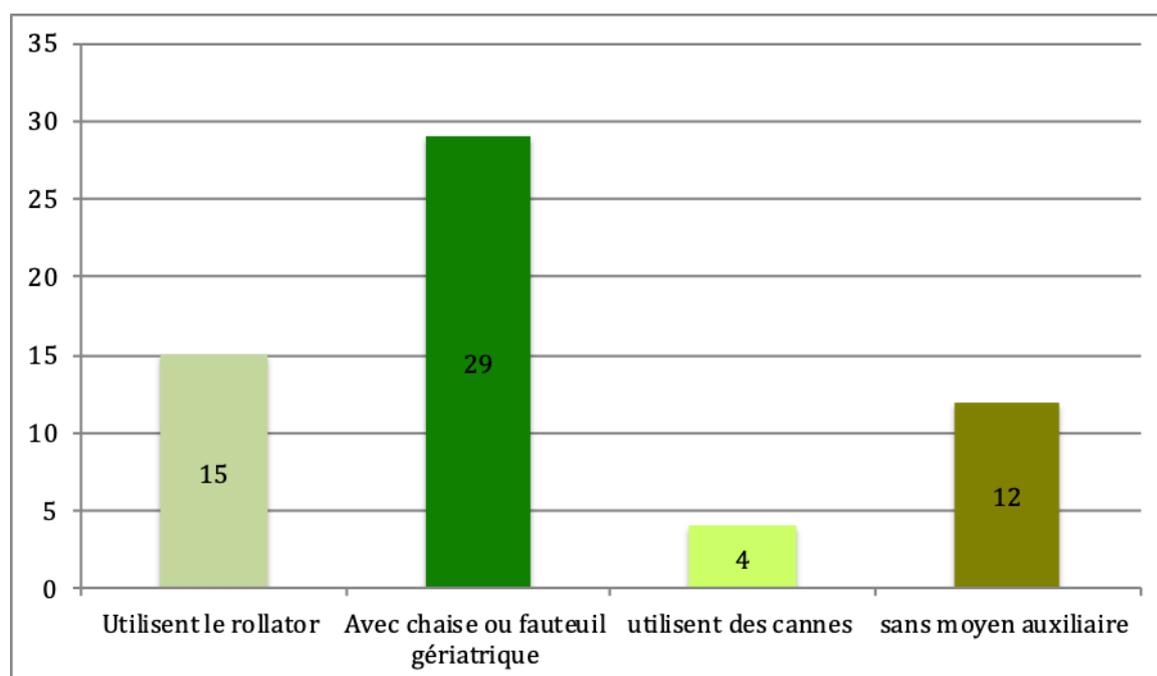
RTS : Émission 19h30 20.11.2017 Intégration : des enfants se mobilisent pour les handicapés

D'ailleurs, suite à la modification du passage piéton en face de l'école primaire pour d'autres raisons (zone de dépose), cette situation s'est un peu améliorée. Merci à Mr. Devaud pour cette opportune amélioration.

Afin d'obtenir des chiffres plus ou moins réalistes, nous avons demandé au Centre Médico-Social de St-Maurice s'il possède dans leur base de données, une statistique concernant les personnes handicapées et à mobilité réduite. Leur réponse est non, il n'existe pas une telle statistique.

Le foyer St-Jacques nous a fourni une statistique très utile. Selon leurs données datant du 21.06.2019, 60 résidents logent dans l'établissement. Lorsque de la famille ou des amis viennent pour les emmener en balade, les résidents qui ont une mobilité réduite, utilisent des moyens auxiliaires pour s'aider à se déplacer.

Le graphique montre les moyens utilisés.



Résidents du Foyer St-Jacques qui utilisent des moyens auxiliaires pour se déplacer

Deux fois par année, Le Foyer San Franciscain, accueille des groupes de plus de 10 personnes handicapées accompagnés de bénévoles qui rencontrent aussi des difficultés pour se déplacer avec des fauteuils roulants. Aussi, à chaque manifestation de St-Maurice, les visiteurs sont confrontés à la même difficile situation. Nous constatons également la problématique partout dans la ville, notamment aux horaires scolaires, où les situations compliquées font partie du quotidien de certains piétons.

Voici quelques photos qui mettent en évidence les difficiles déplacements de certaines personnes domiciliées sur la commune.



Cette personne doit faire 4x le même déplacement pour accompagner son enfant à l'école avec son bébé en poussette.

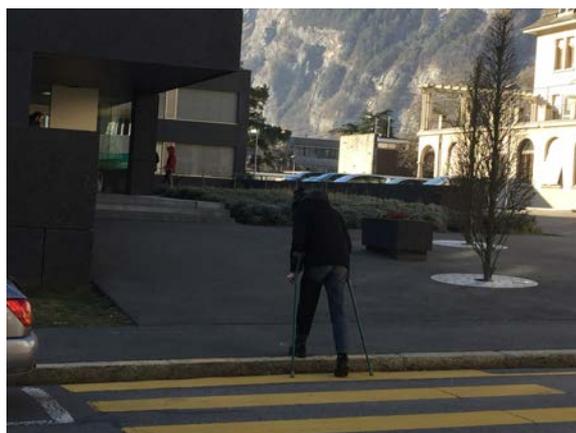
Situation courante lorsqu'elle fait les commissions ou promène son bébé



Cette dame amène les enfants 4x par jour à l'école en pedibus avec un bébé en poussette.



Ce monsieur, se déplace avec des béquilles dans la ville.



Résidents, visitant ou voisins de la clinique Saint-Amé, sont confrontés aussi à des passages piétons difficiles à accéder.



Vu que dans certains points de la ville, il n'y a pas un réseau de passages piétons, les personnes en chaise ou fauteuil roulant n'ont pas le choix et doivent descendre sur la route.



Autres passages piétons de la ville difficiles d'accès





Ce passage piétons est le lien entre la ville et le quartier « Les Cases »

Le passage piétons du Cycle d'orientation



Ce passage piéton est le lien entre la ville et Epinassey

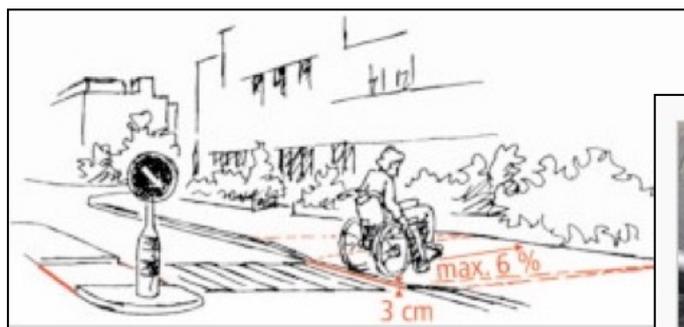
Le passage piétons de l'école primaire

Pour avoir une vision plus claire concernant les critères qui doivent respecter les passages piétons, nous avons pris contact avec : Le centre d'égalité handicaps qui nous a fourni le document : **Passage trottoir, exigences structurelles et marquage**. Dans ce document sont incluses toutes les exigences que doivent accomplir les passages trottoirs pour les personnes ayant une déficience visuelle et de mobilité. Pour le cas qui nous concerné à St-Maurice, ce postulat est fait pour remplir les exigences pour les cinq groupes de personnes citées au début de ce texte.

Voici les exigences relatives aux passages trottoirs.

Les conditions d'emploi des passages pour piétons sont définies dans la **norme SN 640 241 « Passages piétons »**.

- ✓ Les passages pour trottoirs ne doivent être utilisés que lorsque la sécurité des piétons est garantie.
- ✓ Pour les personnes à mobilité réduite, en particulier si elles sont dépendantes d'aides telles que fauteuils roulants, marchettes, etc., les passages pour piétons présentent l'avantage que les confluences peuvent être franchies à un niveau sans différences de niveau.



- ✓ En raison des règles de priorité, les passages pour piétons revêtent une grande importance pour les personnes handicapées et doivent permettre à tous les groupes d'utilisateurs de traverser en toute sécurité.

Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand 13 déc. 2002. La présente loi a pour but de prévenir, déduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

- ✓ Il y a inégalité dans l'accès à une construction... lorsque cet accès est impossible ou difficile aux personnes handicapées pour des raisons d'architecture... art 23.
- ✓ Les personnes handicapées au sens de cette norme sont des personnes soumises à une restriction physique, mentale ou psychique :
 - les empêchant de se déplacer,

En font partie les personnes dont la mobilité ou la perception est réduite due à l'âge. **SN 640 075 art. 7.**

Ce postulat, s'inscrit directement dans les objectifs guidant la politique du Conseil municipal pour les 4 prochaines années par rapport aux travaux publics et circulation : « Poursuivre la réfection du réseaux routier et l'adaptation des concepts de circulation » Selon le budget 2020. Nous estimons que pour une vrai réussite cet objectif, les cinq groupes des personnes mentionné ici, ne devrait plus être exclue.

Par le biais de ce postulat, nous souhaitons demander au Conseil Municipal de réaliser une étude sur la création d'un réseau de passages piétonniers sans obstacles pour améliorer l'accès et la sécurité pour les personnes ayant un handicap corporel définitif ou momentané, personnes avec une mobilité réduite, les personnes âgées et personnes avec poussettes.

Si les modifications nécessaires à tous les trottoirs ne sont pas possibles à réaliser dans son ensemble, nous demandons qu'il y ait au moins un compromis permettant de respecter les normes exigées selon la loi, en priorisant les trottoirs les plus fréquentés puis conclure avec les moins fréquentés, le tout échelonné si c'est possible, sur les 4 prochaines années.

Je vous invite donc, chères Conseillères, chers Conseillers, à accepter que ce postulat soit transmis au Conseil Municipal. Je vous remercie d'avance,

Telma Hutin
Conseillère General ADG

Références

- Le centre d'égalité handicaps en Suisse.
- Centre Medico Social St-Maurice
- Foyer St-Jacques St-Maurice
- Dominique Thievent, Foyer Franciscain
- Budget 2020 Commune de St-Maurice

Liens consultés

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/integration-des-enfants-se-mobilisent-pour-les-handicapes?id=9102570>

https://architecturesansobstacles.ch/wpcontent/uploads//2017/05/MB_117_Trottoirüberfahrt.pdf

(Brochure en allemand)